

# Apollonia : un courtier marseillais de Cafpi a été mis en examen



Dans l'affaire Apollonia - ici son siège de l'Arbois, près d'Aix-en-Provence - le préjudice pourrait être de l'ordre du milliard d'euros.

/ PHOTO ÉDOUARD COULOT

Le responsable marseillais de Cafpi Défiscalisation - premier courtier français en prêts immobiliers - a été mis en examen, vendredi, dans le tentaculaire dossier Apollonia, une escroquerie présumée aux crédits immobiliers. Cinq cents victimes - principalement issues de professions libérales médicales - sont constituées parties civiles et regroupées au sein de l'association Asdelvim-Anvi.

La juge d'instruction marseillaise Catherine Levy a retenu contre William Elbaze les qualifications d'escroquerie en bande organisée, faux et usage de faux, exercice illégal de la profession d'intermédiaire en opérations de banque et abus de confiance. Déjà entendu en garde à vue début octobre, William Elbaze s'est vu notifier un contrôle judiciaire lui interdisant d'exercer sa profession de courtier et lui impose le règlement d'un cautionnement de 50 000 euros.

Après la mise en cause des responsables et des commerciaux d'Apollonia, société implantée à Aix-en-Provence mais au rayonnement national, après l'implication de cinq notaires marseillais, aixois et lyonnais dont trois

## Les courtiers auraient dû informer les clients des prêts souscrits.

avaient été provisoirement incarcérés, la juge s'intéresse au rôle de ces courtiers en prêts, interlocuteurs privilégiés de banques ayant pignon sur rue. Quelques jours avant William Elbaze, le responsable de French Riviera Invest, à Cannes, Éric Marin-Bertin, avait été mis en examen. L'instruction a révélé que les bénéficiaires de prêts n'étaient pas informés par les banques des crédits souscrits pour l'acquisition

de biens meublés, parfois jusqu'à 10, les plongeant dans un endettement abyssal. Cafpi Défiscalisation et French Riviera Invest auraient dû être en contact avec les clients et non pas avec Apollonia qui constituait de faux dossiers de demandes de prêts. Il semble désormais inévitable que la juge d'instruction demande des explications aux établissements bancaires, notamment ceux qui ont accepté les dossiers des deux courtiers, parmi lesquelles figurent le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole ou encore la BNP. Depuis plusieurs mois, les enquêteurs de l'office central de répression de la grande délinquance financière multiplient les perquisitions dans des agences bancaires situées dans tout le pays afin d'y récupérer des dossiers. La totalité des prêts ainsi souscrits représente, selon les estimations, un préjudice de l'ordre du milliard d'euros.

L.L.